

*Affaires courantes*

• (2150)

Il y a sept mois, j'ai célébré l'arrivée de mon premier fils, Christopher Speller, qui fait tout mon bonheur. Cela m'a permis de mieux comprendre certaines des préoccupations des jeunes parents canadiens. Je profite de l'occasion qui m'est donnée ce soir pour récapituler les inquiétudes et les craintes manifestées par mes électeurs, et surtout par des jeunes familles de ma circonscription, depuis quatre ans et demi. À mon avis, le gouvernement a fermé les yeux sur certaines de ces questions et, si je les mentionne, c'est pour signaler le fait que la Chambre ne devrait pas ajourner ses travaux aujourd'hui, madame la Présidente.

Tout le monde pense que nous devrions en finir ce soir, mais je ne partage pas cet avis. La Chambre a encore beaucoup de travail à accomplir, et le pays fait face à de graves problèmes auxquels nous devrions nous attaquer.

Le leader parlementaire du Parti conservateur a relevé tous les beaux projets de loi qui ont été adoptés ici ces derniers temps mais les Canadiens nourrissent un certain nombre de préoccupations, dont la moindre n'est pas celle qui concerne le fonctionnement de la Chambre. Les Canadiens, surtout ceux des provinces défavorisées et ceux qui n'ont pas l'occasion de s'entretenir avec un député ni de voir comment la Chambre fonctionne, estiment que la Chambre ne les représente pas, que la démocratie ne fonctionne tout simplement pas au Canada. C'est un sentiment qu'expriment des gens comme les membres du Parti réformiste, qui estiment que les députés et surtout les députés de l'arrière-ban devraient avoir davantage la liberté de représenter leurs électeurs, de se prononcer librement lors des votes qui ont lieu à la Chambre.

Pour avoir quelquefois voté contre mon parti—je me réjouis de constater que le whip de mon parti est ici et qu'il m'adresse toujours la parole—je dois dire que je conviens que les votes libres sont importants, qu'ils sont pour les députés un outil important pour exprimer le sentiment de leurs électeurs mais qu'ils ne constituent pas la partie la plus importante de la réforme parlementaire. Franchement, sur les centaines de votes auxquels j'ai participé au nom de mes électeurs au cours des quatre dernières années et demie, il ne m'est arrivé que trois fois peut-être d'estimer que la question était d'une telle importance pour mes électeurs que je me devais de voter à l'encontre de la volonté de mon parti.

Il y a beaucoup plus de choses que la Chambre pourrait faire et beaucoup plus de changements qu'elle pourrait apporter pour rendre cet endroit beaucoup plus démocratique et davantage à l'écoute des besoins des Canadiens. Je veux notamment parler d'un examen plus approfondi des dépenses publiques et aussi de la possibilité pour la Chambre d'avoir son mot à dire dans l'élaboration des mesures législatives.

Les mesures législatives sont élaborées à l'heure actuelle dans les officines de certains ministères ici à Ottawa. Les représentants des ministères se réunissent et échangent différents points de vue et différentes idées. Tous les compromis se font à l'extérieur de la Chambre, dans des bureaux quelque part à Ottawa et dans les environs.

Un député comme moi qui souhaite aider ses électeurs grâce à la préparation de projets de loi et participer à la prise de décisions n'a absolument rien à dire dans ce processus. Les comités de la Chambre doivent avoir le pouvoir d'élaborer des projets de loi et de les faire adopter à la Chambre de façon impartiale.

• (2155)

Beaucoup de Canadiens ne comprennent pas comment fonctionne au juste un comité. Les députés de l'opposition et les ministériels collaborent vraiment très bien ensemble à l'examen des projets de loi. Cependant, sans cette possibilité de participer davantage à la préparation des projets de loi aux étapes initiales, à l'étape peut-être du livre blanc ou du livre vert, nous, les députés d'arrière-ban ou qui que nous soyons, ne serons pas en mesure de représenter librement et équitablement certains des intérêts de nos électeurs.

Il faut discuter davantage des problèmes d'intérêt local. J'ai soulevé de nombreuses questions concernant ma circonscription. Je me rappelle un cas où il y avait eu un terrible incendie de pneus dans ma circonscription. Les Canadiens s'en rappellent. Je voulais qu'on tienne un débat d'urgence sur ce problème. En vertu du Règlement, il n'était à l'époque pas loisible au Président de modifier l'ordre du jour de la Chambre pour me permettre de faire tenir un débat sur cette question.

Il y a de nombreux autres cas que j'ai remarqués au fil des années où, à cause de règles strictes, on n'a pas pu modifier l'ordre du jour pour permettre de discuter de situations d'urgence à la Chambre. Il faudrait accorder au Président plus de latitude à cet égard ou modifier le Règlement pour qu'on puisse tenir ce genre de débats.